

POPULATION & SOCIÉTÉS

Comment décrire la diversité des origines en France? Une enquête exploratoire sur les perceptions des salariés et des étudiants

Patrick Simon* et Martin Clément*

Faut-il renoncer au principe républicain d'indifférenciation et établir une statistique permanente des origines de la population pour mieux lutter contre les discriminations? Mais, dans ce cas, quels critères prendre en compte: l'origine déclarée, l'origine des ascendants ou l'appartenance ethno-raciale? Et comment protéger la vie privée des intéressés? Patrick Simon et Martin Clément ont évalué la cohérence des différentes méthodes d'enregistrement des origines dans plusieurs administrations et entreprises, tout en mesurant les réactions des personnes interrogées.

Française ou étrangère, une partie de la population résidant en France est exposée à des discriminations liées à ses origines. Les travaux de l'Insee, de l'Ined ou du Cereq (1) montrent par exemple qu'à diplôme et origine sociale comparables, les descendants d'immigrés maghrébins ont moins de chance de trouver un emploi que les jeunes d'origine portugaise ou française. Mais le pays de naissance des parents n'est que l'une des manières de définir les personnes exposées aux discriminations. Les traits apparents comme la couleur de la peau contribuent également à conditionner les traitements défavorables, comme en témoignent par exemple les difficultés rencontrées par les Français d'origine antillaise qui cherchent un logement en métropole.

Or, pour lutter contre les inégalités de traitement liées aux origines, il faut les mesurer et, pour les mesurer, il faut identifier les origines. Une statistique bien comprise pourrait réutiliser à des fins opposées les mêmes critères qui servent à discriminer. Un tel retournement suscite bien des interrogations [1, 2]. Quelles sont les variables utilisables dans les enquêtes par sondage menées par les chercheurs ou par la statistique publique? Qu'en est-il des fichiers de gestion des entreprises et des administrations? Plusieurs rapports officiels soulignent les insuffisances du système statistique français dans ce domaine, constat repris par

plusieurs grandes entreprises ayant signé une «Charte de la diversité» [3, 4]. Sollicitée, la Cnil a reconnu la légitimité des finalités poursuivies mais a invité les employeurs «à ne pas recueillir de données relatives à l'origine raciale ou ethnique réelle ou supposée» compte tenu de «l'absence de définition d'un référentiel national de typologie 'ethno-raciale'» (recommandation du 5/5/2005).

Pour contribuer à la réflexion sur ce dossier délicat, l'Ined a conduit une enquête expérimentale «Mesure de la diversité» qui teste différentes méthodes de déclaration des origines nationales ou ethniques et enregistre les réactions des répondants (voir encadré 1).

◆ Trois approches des origines: l'information sur l'ascendance, l'origine déclarée, l'identité «ethno-raciale»

Trois méthodes ont été expérimentées: le recueil d'informations sur l'ascendance (pays de naissance et nationalité du répondant, de ses parents et ses grands-parents), la déclaration de l'origine sur une liste pré-établie (avec deux variantes: une liste d'aires culturelles et une liste de nationalités) et, enfin, la déclaration d'appartenance «ethno-raciale» sur une liste inspirée du recensement britannique et adaptée au cas français.

Sans viser la représentativité nationale, l'interrogation des employés ayant participé à l'enquête atteste l'ampleur des brassages possibles sur trois générations.

* Institut national d'études démographiques.

(1) Voir liste des sigles page 4.

La moitié des enquêtés nés en France comptent au moins un ascendant sur six né à l'étranger et un tiers en a au moins trois. La proportion est évidemment maximale (91 %) pour les immigrés. Ces données factuelles ont été comparées aux origines déclarées à partir d'une liste de régions du monde. En cas d'origines multiples – à la fois française et étrangère – l'ascendance étrangère n'est pas systématiquement revendiquée. Pour les deux principales origines représentées, le Maghreb et l'Europe du Sud, on trouve respectivement 85 % et 75 % des personnes ayant déclaré des ascendants nés dans ces régions qui se considèrent de cette origine au moins en partie. Les autres, soit 15 % et 25 %, préfèrent se dire uniquement d'origine française, marquant par là leur attachement à l'identité nationale.

Le passage de la déclaration des origines à l'identification « ethno-raciale » constitue un saut délicat. En effet, le recours à des stéréotypes ethno-raciaux comme

Encadré 1

L'enquête Mesure de la diversité

Financée par le Fasild, à la demande du ministère délégué à la Promotion de l'Égalité des chances, l'enquête Mesure de la diversité a été réalisée entre novembre 2005 et mars 2006 dans sept établissements (Axa, SNCF, Eau de Paris, L'Oréal, Adecco, Ranstad, ED), trois universités (Villetaneuse, Évry et Paris VIII), un IUFM (Académie de Paris), et une collectivité locale (le Conseil Régional d'Île-de-France). Le questionnaire a été rempli par 1 327 employés et étudiants, qui ne sont représentatifs ni des établissements ni de la France entière. On a veillé cependant à ce que le choix des sites enquêtés permette de diversifier les positions hiérarchiques, ainsi que les origines des répondants.

Quatre groupes de discussion (50 salariés) ont été conduits pour recueillir les interprétations des salariés sur la notion de diversité et tester la réception du questionnaire.

La première partie du questionnaire enregistre des informations standard (sexe, âge, diplôme, ancienneté, position sociale et milieu d'origine), puis trois méthodes d'enregistrement de l'origine. La première recueille la nationalité et le pays de naissance des ascendants (parents et grands-parents). La seconde pose directement la question: « Vous diriez que vous êtes d'origine... » en proposant deux listes, l'une fondée sur des régions du monde (africaine, antillaise ou caribéenne, asiatique, maghrébine, européenne, française), l'autre sur des pays (française, algérienne, portugaise, sénégalaise, turque...). La troisième classification mêle des catégories qualifiées d'« ethno-raciales » (à la manière du Bureau américain du recensement): « Vous considérez-vous comme... blanc, noir, arabe ou berbère, asiatique, du Sous-continent indien? ». Des réponses multiples étaient possibles pour les deux dernières méthodes.

Les personnes interrogées sont ensuite invitées à donner leur appréciation sur ces trois séries de classification, de façon générale d'abord (« Vous sentez-vous à l'aise... », sur une échelle à cinq positions), puis selon le contexte d'utilisation (fichiers d'entreprise, fichiers administratifs, enquêtes scientifiques, recensement). Une seconde évaluation porte sur les conditions à respecter pour que les trois méthodes soient applicables en entreprise. Enfin, des jugements sur la diversité dans l'entreprise et la lutte contre les discriminations en France viennent éclairer les attitudes et positions des enquêtés.

« Blanc », « Noir », « Arabe ou Berbère » ou « Asiatique », d'usage courant dans les nomenclatures statistiques anglo-saxonnes, relève en France des usages privés. Leur utilisation paraît très ambivalente, soit comme un étiquetage péjoratif, soit comme une revendication identitaire. Invités à se situer dans ces catégories « ethno-raciales », généralement perçues comme contradictoires avec le principe républicain d'indifférenciation, les enquêtés ont accepté l'exercice dans 94 % des cas. Malgré la possibilité de choix multiples, 91 % n'ont déclaré qu'une seule catégorie. Les 9 % de « Métis » ne se répartissent pas au hasard: seules 10 % des options « Blanc » se combinent à une autre catégorie, contre un quart des options « Noir » et la moitié des options « Arabe ou Berbère », essentiellement en combinaison avec « Blanc ». Alors qu'en raison des ascendances multiples le choix d'une origine ne recouvre pas systématiquement les pays de naissance ou les nationalités des ascendants, la catégorie « ethno-raciale » se laisse déduire de l'origine géographique. Dans une proportion de 95 %, l'origine déclarée est africaine ou caribéenne pour les personnes se considérant exclusivement comme « Noires », et maghrébine ou africaine pour celles se considérant comme « Arabe ou Berbère ». En revanche, si la catégorie déclarée est « Métis » (combinant « Blanc », « Noir » ou « Arabe ou Berbère »), les origines déclarées se dispersent.

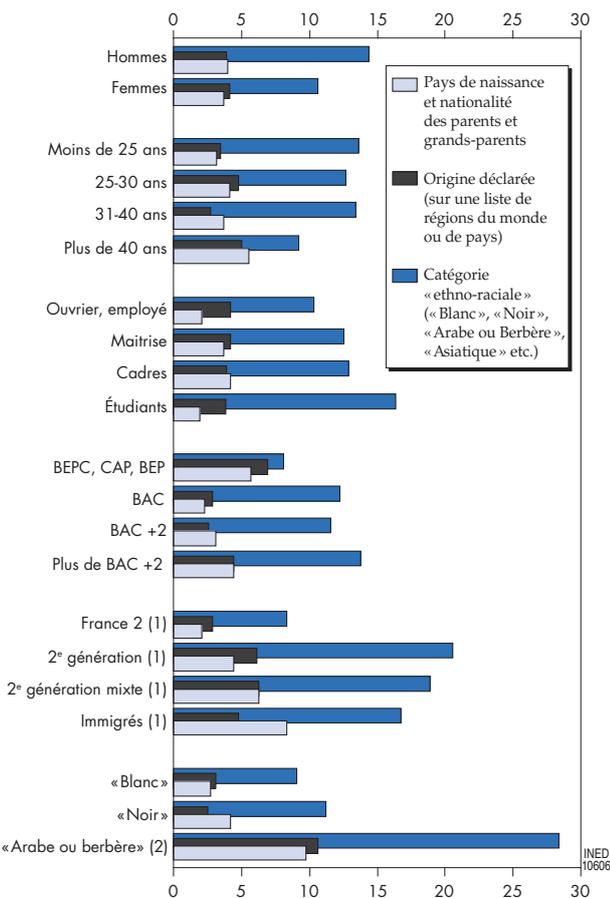
L'auto-identification recouvre-t-elle l'identification dont on pense être l'objet de la part d'autrui? Une question posée à ce sujet montre une forte congruence entre l'auto-identification et l'hétéro-identification. Des décalages significatifs subsistent: 3 % des personnes optant pour « Blanc » pensent qu'elles sont perçues comme « Arabe ou Berbère », 9 % des personnes optant pour « Noir » pensent être vues comme métis « Blanc-Noir », tandis que 18 % de la catégorie « Arabe ou Berbère » imaginent qu'on leur attribue un métissage avec les catégories « Blanc » ou « Noir ». Les écarts sont les plus notables chez les personnes optant pour « Métis » qui pensent être classées par autrui comme « Blanc », « Noir » ou « Arabe ou Berbère ».

◆ En remontant les générations: quelles origines?

L'enquête permet d'éclairer une autre question-clef. Que gagne-t-on à ajouter une information sur les grands-parents quand on connaît déjà le pays de naissance ou la nationalité des parents? Il s'avère qu'elle accroît de 43 % le nombre des personnes ayant une ascendance en Europe du Sud, mais de 7 % seulement le nombre de celles qui sont liées au Maghreb et de 12 % à l'Afrique subsaharienne ou aux départements d'outre-mer. En clair, il suffit de recueillir l'information sur deux générations pour caractériser correctement l'ascendance des groupes exposés aux discriminations, alors que cette congruence ne vaut plus pour les migrations anciennes.

La comparaison entre l'ascendance sur deux générations et l'origine déclarée fait apparaître un décalage

Figure - Proportion de personnes mal ou très mal à l'aise avec l'usage de chacune des 3 méthodes d'enregistrement des origines, selon leurs caractéristiques personnelles



(1) «France 2»: personne née en France de deux parents nés en France; «2^e génération»: née en France de deux parents immigrés; «2^e génération mixte»: née en France d'un parent immigré et d'un parent né français.

(2) Les catégories «Asiatique» et «Sous-continent indien» sont d'effectifs trop faibles pour être présentées ici.

Source: enquête Mesure de la diversité, Ined, nov. 2005 - mars 2006. Échantillon de salariés et d'étudiants non représentatif à l'échelle nationale.

important. Parmi les personnes ayant choisi une origine africaine, seules 55% sont nées en Afrique ou ont au moins un de leur parent dans ce cas. Le rapport s'établit à 60% pour les personnes se déclarant originaire des Antilles-Caraïbe et 89% pour celles qui revendiquent une origine maghrébine. Ces variations illustrent le caractère subjectif des choix d'origine et l'ambivalence des références géographiques utilisées dans la nomenclature.

Les liens entre l'ascendance sur deux générations et le choix d'une catégorie «ethno-raciale» mettent en évidence la forte homogénéité des origines européennes et françaises qui se retrouvent à plus de 95% dans la catégorie «Blanc». Alors que les Français originaires des DOM sur deux générations se déclarent «Métis» dans 18% des cas, les originaires d'Afrique subsaharienne se classent surtout parmi les «Noirs». Les originaires du Maghreb se répartissent de manière beaucoup plus diversifiée: ils sont 39% à privilégier le métissage, 47% à se classer parmi les «Arabe ou Berbère» et près de 13% à se considérer exclusivement «Blanc».

◆ Malaise sur l'approche ethno-raciale

Face aux trois méthodes d'identification proposées, comment les personnes interrogées réagissent-elles? Le questionnaire sollicitait d'abord une réaction générale. Les catégorisations par l'ascendance ou l'origine géographique sont bien reçues: 96% des enquêtés ne voient pas de difficulté à y répondre. En revanche, 12% se disent plutôt mal ou très mal à l'aise (notes 4 et 5 sur l'échelle proposée) à l'idée de se classer dans une catégorie «ethno-raciale».

Les positions adoptées varient peu selon les marqueurs socio-démographiques habituels, tels que le sexe et l'âge, le niveau de diplôme ou la position sociale (figure). Elles dépendent surtout de la proximité personnelle avec les catégories stigmatisées. Les immigrés et leurs descendants directs sont deux fois plus réticents que la moyenne face aux catégories «ethno-raciales». La réticence est également plus marquée chez les personnes se considérant comme «Arabe ou Berbère». Si les «Blancs» ratifient plus facilement la nomenclature, les «Noirs» en font autant, ce qui infirme l'idée selon laquelle les minorités les plus exposées aux discriminations se défieraient le plus des catégorisations stéréotypées. Quand on considère l'ascendance des répondants, le rejet des étiquettes «ethno-raciales» est au plus haut chez les personnes d'origine maghrébine, mais sans devenir majoritaire pour autant. Les réticences s'affirment surtout chez les étudiants et parmi les salariés de la «seconde génération».

◆ Les fichiers du personnel bien plus sensibles que le recensement

Les enquêtés devaient ensuite réagir aux utilisations des méthodes d'identification dans des situations concrètes (en entreprise, dans les administrations, dans les enquêtes scientifiques, dans le recensement). La position générale favorable se module alors sensiblement. L'hostilité se manifeste surtout à propos de l'enregistrement des données dans les fichiers du personnel et l'administration. Un cinquième des enquêtés exclut d'y introduire des informations sur l'ascendance et l'origine; un tiers est hostile à l'enregistrement de catégories «ethno-raciales». Les rejets culminent chez les personnes se considérant «Arabe ou Berbère» (52%).

Cette réserve sur les fichiers d'entreprise recule légèrement lorsqu'on mentionne la possibilité de définir des garanties d'utilisation des informations collectées ou l'intervention d'un organisme indépendant. Le refus de la nomenclature «ethno-raciale» dans ce type de fichiers recule d'un tiers à un quart (27%). Les écarts entre groupes se maintiennent: 37% des «Arabes ou Berbères» (au lieu de 52%) déclarent encore leur hostilité indépendamment des éventuelles garanties apportées, contre 21% des «Noirs» et 25% des «Blancs». L'existence de ce noyau de refus rend pour l'instant très problématique l'adoption d'un tel enregistrement.

En revanche, la perspective que de telles questions soient posées dans les enquêtes scientifiques ou dans le

recensement suscite une large approbation, quelle que soit la nomenclature envisagée. Même la catégorisation «ethno- raciale» est acceptée sans réserve par 72% des enquêtés dans les enquêtes scientifiques et 68% dans le recensement. Les variations selon les caractéristiques socio-démographiques ou la position dans la nomenclature «ethno- raciale» restent faibles, soulignant le consensus obtenu.

Ces résultats doivent s'interpréter dans le contexte français actuel, où les références à l'origine sont trop souvent utilisées à des fins de stigmatisation. Au total, les personnes interrogées dans le cadre de cette expérience font preuve de cohérence. Elles se montrent à la fois ouvertes à une «statistique des origines» et raisonnablement prudentes. Elles distinguent clairement ce

Encadré 2

L'Ined et le débat sur les statistiques de la «diversité»

Quels sont donc les outils statistiques dont on dispose en France pour lutter contre les discriminations ethniques ou raciales? Deux cas sont à distinguer: celui des fichiers de recherche et celui des fichiers de gestion.

La statistique publique ou la statistique de recherche réalise des enquêtes sur échantillon, exploitées sur un mode anonyme, à des fins de connaissance générale. Ces enquêtes n'ont aucune incidence sur le sort individuel des personnes. Les questionnaires peuvent explorer les origines (pays de naissance des parents par exemple), voire recueillir des données sensibles (comme les appartenances religieuses ou l'apparence physique), à condition toutefois que les questions posées soient pertinentes par rapport à l'objectif déclaré de l'enquête et que les intéressés donnent leur accord exprès. Les avis rendus par la Cnil permettent aux statisticiens ou aux chercheurs d'aller très loin dans cette exploration.

Il en va tout autrement des fichiers de gestion qui règlent le sort des personnes et qui opèrent sur un mode permanent, exhaustif et nominatif (fichiers du personnel, d'élèves, de locataires...). La législation ne prévoit pas d'introduire dans ces fichiers des données sur les origines ou les apparences. La différence est radicale avec les pays anglo-saxons, où les employeurs sont tenus de collecter de telles données au nom de la lutte contre les discriminations.

Si les chercheurs de l'Ined ont toute légitimité à produire des fichiers de recherche anonymes traitant de l'incidence des origines sur les parcours de vie, il en va autrement pour les statistiques permanentes de la «diversité» au sein des administrations et des entreprises. En la matière, les positions des chercheurs sont nécessairement... diverses. Chacun peut s'exprimer publiquement à ce sujet à titre individuel, tout en faisant état de son appartenance à l'Ined (l'institut suit ici les mêmes règles que des grands établissements de recherche). Mais quelle est la position de l'Ined en tant qu'institution? À la différence de la Cnil ou la Halde [5], l'Ined ne peut prendre parti dans le débat public mais il a le devoir de l'alimenter en produisant des données aussi objectives que possible, dont il doit préciser la portée. Cette production peut être spontanée ou répondre à des demandes officielles. Ici, l'Ined a fait une proposition d'enquête exploratoire aux entreprises signataires de la «Charte de la diversité», qui a été relayée par un organisme officiel, le Fasild.

François Héran

qui relève du registre de la connaissance (enquêtes et recensement) et ce qui concerne la gestion des entreprises ou de l'administration. Beaucoup redoutent que la consignation des origines individuelles dans les fichiers de gestion ne soit détournée à des fins discriminatoires. Les garanties apportées leur semblent encore fragiles, les finalités peu claires.

À l'évidence, cette enquête exploratoire mériterait d'être prolongée et approfondie. Le besoin se fait sentir d'une enquête représentative à l'échelle nationale, avec un questionnaire plus détaillé sur les expériences de discrimination et représentant davantage la diversité des situations. Elle fournirait à tous les acteurs –entreprises, administrations, hautes autorités, associations et syndicats– les éléments d'information nécessaires pour que l'amélioration des outils statistiques sur les origines contribue à lutter efficacement contre les discriminations et non pas à les renforcer.

Liste des sigles

Cereq: Centre d'études et de recherches sur les qualifications,
Cnil: Commission nationale de l'informatique et des libertés,
Fasild: Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations,
Halde: Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

RÉFÉRENCES

- [1] Patrick SIMON - «Nationalité et origine dans la statistique française: les catégories ambiguës», *Population*, 53-3, 1998, p. 541-568
- [2] François HÉRAN - «France/États-Unis: deux visions de la statistique des origines et des minorités ethniques», *Santé, société et solidarité*, n° 1, 2005, p.167-189
- [3] COUR DES COMPTES - *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration*, Paris, Direction des journaux officiels, 2004
- [4] Roger FAUROUX - *La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi*, Paris, ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Paris, 2005
- [5] Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, *Rapport annuel 2005*, <http://www.halde.fr/rapport-annuel/2005/>

RÉSUMÉ

Dans un pays où le brassage des populations est ancien et permanent, définir des critères d'identification de l'origine à la fois objectifs et acceptables par tous n'est pas simple. Si, parmi les enquêtés, le principe d'une déclaration des origines géographiques familiale et individuelle ne rencontre pas d'opposition, l'identification «ethno- raciale» suscite le malaise chez beaucoup.

L'enquête montre également que la déclaration d'origine exprime un choix plus qu'une description fidèle des pays de naissance et nationalités des ascendants. On observe en revanche une forte correspondance entre origine déclarée et appartenance ethno- raciale. Par ailleurs, quoique favorables à une statistique des origines à des fins de connaissance, les enquêtés restent vigilants quant à son utilisation dans les fichiers de gestion des entreprises ou des administrations.